

## Conseil Général

## Extrait du Procès-verbal de la séance du 25/06/2009

N°: 19623 / DM 1 - 2009 - 407 - 1 C Rapporteur : VOLTO Véronique

Objet

Débat Public sur la liaison CASTRES - TOULOUSE.

(Voeu de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT et des membres du Groupe

Socialiste)

## Le Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vœu suivant de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT et des membres du Groupe Socialiste :

"Si le projet d'aménagement de la liaison CASTRES - TOULOUSE est inéluctable, il doit s'inscrire en cohérence avec le modèle d'aménagement de l'aire urbaine toulousaine adopté en 2005 avec la Charte interSCOT.

"Eloignée des pôles d'équilibre retenus et isolée des infrastructures ferroviaires existantes, cette liaison induira urbanisme commercial, étalement urbain et leurs corollaires, c'est-à-dire le gaspillage de terres agricoles et l'augmentation des déplacements automobiles.

"Nous demandons que l'enjeu du débat public qui s'ouvrira à l'automne 2009, intègre les trois dimensions du développement durable, à savoir :

- la cohésion.
- la préservation de l'environnement et de l'agriculture,
- un développement économique responsable."

Sur la proposition de son Rapporteur,

## Décide

Article Unique : de transmettre ce voeu à M. le Président de la Commission Nationale du Débat Public, à M. le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et à M. le Préfet.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Signé

Pierre IZARD

Président du Conseil Général

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 15/07/2009